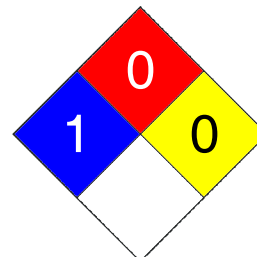


1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de la matière **Rid O' Rust Formula 500**
CAS Mélange
Usage du produit Obturateur de tache de rouille
Fabricant Pro Products LLC
 7201 Engle Road
 Fort Wayne, IN 46804-5875 US
 Téléphone: 260-483-2519
 Nombre de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

LÉGENDE HMIS/NFPA	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	B



2. Identification des risques

Description générale des risques **AVERTISSEMENT**
 CAUSE L'IRRITATION AUX YEUX.
 Corrosif aux métaux.

Effets potentiels sur la santé à court terme

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

Yeux Cause une irritation.

Peau Peut causer une irritation.

Inhalation Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Ingestion Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Organes cibles Yeux. Peau. Système respiratoire.

Effets chroniques L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.

Signes et symptômes Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Ingrédient(s)	# CAS	Pourcentage
Acide citrique	77-92-9	30 - 60

4. Premiers soins

Mesures de premiers soins

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer pendant 15 minutes. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.

Contact avec la peau Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.

Inhalation En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.

Ingestion Ne pas provoquer le vomissement. Rincer la bouche à grande eau, puis boire un ou deux verres d'eau. Appeler un médecin. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions.

Avis aux médecins Les symptômes peuvent être différés.

Conseils généraux

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes protectrices. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Propriétés inflammables	Non inflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Poudre chimique. Mousse.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible
Protection pour les pompiers	
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Pas disponible
Équipement de protection pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux chocs	Pas disponible
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Pas disponible

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ne pas toucher ou marcher sur la substance déversée accidentellement. Ne pas toucher les contenants endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent.
Méthodes de contention	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits
Méthodes de nettoyage	Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Absorber les petits déversements au moyen d'une substance absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et pouvant être fermés. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

7. Manutention et entreposage

Manipulation	Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Stockage	Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer dans un contenant fermé à l'abri des matières incompatibles.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition	
Ingrédient(s)	Limites d'exposition
Acide citrique	ACGIH-TLV MPT: 10 mg/m ³ OSHA-PEL MPT: 10 mg/m ³
Mesures d'ingénierie	Normalement non nécessaire s'il y a une bonne ventilation.
Protection individuelle	
Protection pour les yeux et le visage	Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.
Protection des mains	Normalement non nécessaire.

Protection de la peau et du corps	Conformément aux directives de votre employeur.
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
Considérations sur l'hygiène générale	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
Couleur	Bleu
Forme	Liquide.
Odeur	Inodore
Seuil de l'odeur	Pas disponible
État physique	Liquide
pH	<1.0
Point de fusion	Pas disponible
Point de congélation	Pas disponible
Point d'ébullition	Pas disponible
Point d'écoulement:	Pas disponible
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Limites bas d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume	Pas disponible
Limites maximales d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité gazeuse	Pas disponible
Densité	1.19
Coefficient de répartition eau/huile	Pas disponible
Pourc. de mat. volatiles	Pas disponible

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matières incompatibles	Caustiques. Oxydants. Agents de réduction.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Propriétés toxicologiques

Analyse des ingrédients - CL50

Ingrédient(s)	CL50
Acide citrique	Pas disponible

Analyse des ingrédients - Orale DL50

Ingrédient(s)	DL50
Acide citrique	5040 mg/kg souris; 3000 mg/kg rat

Effets d'une exposition aiguë

Yeux	Cause une irritation.
Peau	Peut causer une irritation.
Inhalation	Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Sensibilisation	Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA et l'ACGIH.
Effets chroniques	Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA et l'ACGIH.
Cancérogénicité	Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA et l'ACGIH.
Mutagénicité	Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA et l'ACGIH.
Effets sur la reproduction	Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA et l'ACGIH.
Tératogénicité	Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA et l'ACGIH.
Matières synergiques	Pas disponible

12. Données écologiques

Écotoxicité	Pas disponible	
Écotoxicité - Données de puce de l'eau		
Acide citrique	77-92-9	72 Hr EC50 Daphnia magna: 120 mg/L
Écotoxicité - Données D'eau douce D'Espèce De Poissons		
Acide citrique	77-92-9	96 Hr LC50 Lepomis macrochirus: 1516 mg/L [static]
Effets sur l'environnement	Pas disponible	
Toxicité aquatique	Pas disponible	
Persistance et dégradabilité	Pas disponible	
Bioaccumulation /accumulation	Pas disponible	
Coefficient de partage	Pas disponible	
Mobilité dans l'environnement	Pas disponible	
Information sur l'évolution des produits chimiques	Pas disponible	
Autres effets adverses	Pas disponible	

13. Élimination des résidus

Codes de déchets	Pas disponible
Instructions relatives à l'élimination des résidus	Consulter les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux avant d'éliminer.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Pas disponible
Emballages contaminés	Pas disponible

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Appellation réglementaire adéquate Liquide organique corrosif, acide, n.s.a.
(1,2,3-PROPANETRICARBOXYLIC ACID, 2-HYDROXY-)

Classe de danger 8
Numéro UN UN3265
Groupe d'emballage III

Renseignements supplémentaires:

Dispositions particulières IB3, T7, TP1, TP28
Exceptions liées au conditionnement 154
Numéro du guide des mesures d'urgence 153



Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Appellation réglementaire adéquate	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (1,2,3-PROPANETRICARBOXYLIC ACID, 2-HYDROXY-)
Classe de danger	8
Numéro UN	UN3265
Groupe d'emballage	III
Renseignements supplémentaires:	
Dispositions particulières	16



15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Canada - SIMDUT - Liste de divulgation des ingrédients

Acide citrique 77-92-9 1 %

Règlements fédéraux des États-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

Substances dangereuses CERCLA/SARA - Sans objet.

Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail

Dangereux selon 29 CFR 1910.1200 Oui

CERCLA - COMPENSATION DE RÉPONSE ET ACTE ENVIRONNEMENTAUX COMPLETS DE RESPONSABILITÉ (Superfonds) Quantité à déclarer

Aucune

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA)

Catégories de danger
Risque immédiat - Oui
Risque différé - Non
Risque d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

Section 302 substance extrêmement dangereuse Non

Section 311 produit chimique dangereux Oui

Clean Air Act (CAA) Pas disponible

Clean Water Act (CWA) Pas disponible

Situation SIMDUT Contrôlé

Classement SIMDUT Catégorie D-Division 2B, Catégorie E-Matière corrosive

L'étiquetage SIMDUT



Régulations des états

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'état de Californie pour provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

Nom du stock**Pays ou région****Nom du stock****En stock (Oui/Non)***

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)

Oui

Canada

Liste extérieure des substances (LES)

Non

États-Unis et Porto Rico

Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)

Oui

La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

21-Juin-2010

Date en vigueur

01-Avr-2008

Date d'expiration

01-Avr-2011

Préparé par

Dell Tech Laboratories Ltd. (519) 858-5021